

Centre Hospitalier Universitaire de Rouen

Hôpitaux de Rouen

Service de Néphrologie, Dialyse, Transplantation Rénale,
Hypertension artérielle, Lithiase Rénale & Unité de Surveillance Continue

<p>CONSEILS AUX PATIENTS TRANSPLANTES RENAUX, DIALYSES ET INSUFFISANTS RENAUX SOUS IMMUNOSUPPRESSEURS SUIVIS AU CHU DE ROUEN – Mise à jour 27/03/2020</p>

Compte tenu des données actuelles, vous faites partie d'un groupe de personnes à risque de forme sévère de COVID-19 (Recommandations HCSP 14/03/20). Nous souhaitons vous aider à vous protéger au mieux en prenant en compte votre pathologie et vous transmettons donc les conseils pratiques suivants :

TRAITEMENT HABITUEL

- **Vous ne devez pas modifier votre traitement habituel.** Cette recommandation est notamment valable pour les corticoïdes et les traitements antihypertenseurs. (Recommandations SFT 18/03/20 + ESH/ESC Statement 19/03/20 + Note DGS 14/03/20)
- Votre **ordonnance** actuelle est automatiquement prolongée et valable jusqu'au 31 mai 2020, quelle que soit sa durée de validité initiale (Arrêté du 14/03/20).

MESURES PROTECTRICES

- Si possible, appliquez le confinement strict et **restez chez vous** sans recevoir de visite, notamment d'enfants ou d'adolescents ne vivant pas sous votre toit.
- Ne sortez qu'en cas de réelle nécessité, par exemple un motif médical essentiel ou un ravitaillement alimentaire ou pharmaceutique non déléguable.
- Si vous sortez de chez vous, évitez les transports en commun et maintenez une distance d'au moins 1m avec les autres personnes.
- La participation à une réunion ou un repas avec des personnes ne vivant pas sous votre toit, même des amis proches ou de la famille est à exclure.
- Sauf exception, les consultations de suivi prévues antérieurement et les renouvellements d'ordonnance ne justifient pas de sortir de chez vous. Dans notre

service nous nous organisons pour vous proposer des **téléconsultations**, dans la mesure du possible.

- S'il vous est possible de continuer à travailler en **télétravail**, choisissez cette option. Dans le cas contraire vous avez la possibilité de déclarer directement votre arrêt de travail via les site <https://declare.ameli.fr/>
- Les règles élémentaires de protection s'appliquent à vous et à votre entourage :

1. Se laver les mains très régulièrement avec une solution hydro-alcoolique ou avec du savon

2. Tousser ou éternuer dans son coude ;
3. Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades et rester à distance des autres personnes
4. Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après usage
5. Porter un masque (ou une protection équivalente à défaut) quand on est malade

EN CAS DE SYMPTOMES

- **En cas de difficulté à respirer : composez le 15.**
- **En cas de fièvre, de toux ou de symptôme inhabituel : Ne venez pas à l'hôpital directement. Contactez nous dans le service de Néphrologie par l'intermédiaire du numéro 02 32 88 91 08.**
- En cas de fièvre ou de syndrome grippal seul le paracétamol est autorisé. Les anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène, kétoprofène, ...) sont formellement contre-indiqués pour tous.

Pour votre équipe de Néphrologie, Pr Dominique Guerrot

